

DELIBERATION N° 2022-02-09/01 DU 9 FEVRIER 2022 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2022

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU les statuts du Syndicat mixte,
- VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU la délibération n° 2021-01-28/01 du 28 janvier 2021, approuvant le budget primitif de l'année 2021,
- VU la délibération n° 2021-06-04/04 du 04 juin 2021, approuvant la décision modificative au budget primitif de l'année 2021,
- VU le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval



Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Adoption : à l'unanimité



COMITE SYNDICAL DU 09 FEVRIER 2022 - NOTE DE SYNTHÈSE -



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE



RAPPORTS DE PRESENTATION A L'ORDRE DU JOUR

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES (DOB) 2022.....	5
II. DELEGATION DONNEE A LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS	17
III. AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER LE MARCHÉ « TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE LA COULEE VERTE LA TEGEVAL : OPERATION CHEMIN DES ROSES A MANDRES LES ROSES ET SANTENY »	21



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES (DOB) 2022



I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2022

A. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Il est à noter que les réalisations de l'année 2021 ont encore été impactées par la crise sanitaire liée au Covid19.

Le Décision modificative n°1, votée le 4 juin 2021, a prévu une diminution des prévisions de dépenses d'un montant de 3 millions d'euros et des recettes et, pour la deuxième année consécutive, les recettes inscrites au Budget primitif n'ont ainsi pas été appelées en totalité.

Le rapport d'activités illustré de l'exercice 2021 sera présenté en séance.

Les opérations soldées ou poursuivies en 2021 sont les suivantes :

Opérations terminées :

- **Opération Ballastière à Valenton et Limeil-Brévannes (MS8)**
 - Entreprises : EUROVERT / VALENTIN
 - Coût prévisionnel : 2 499 790 € HT soit **2 999 748 TTC**
 - Coût annuel 2021 : **236 258, 43 €**
 - Coût total définitif (DGD) : **2 886 836, 82 € TTC**
 - > Fin des travaux en décembre 2019 et fin de la période d'entretien en décembre 2020
 - > Soit -3,8% par rapport au coût d'objectif initial

- **Opération Traversée de la rue Dagorno à Villecresnes (MS9)**
 - Entreprises : UNIVERSAL PAYSAGE / VTMTTP
 - Coût prévisionnel : 495 548,32 € HT soit **594 657,98 € TTC**
 - Coût total (à ce jour) : **483 745,16 € TTC**
 - > Réception des travaux le 16 juin 2020
 - > Fin des travaux en juin 2020 et fin de la période d'entretien en décembre 2021
 - > DGD : signature en 2022

- **Opération Avenue Descartes et lisière du bois de Granville à Limeil-Brévannes (MS11)**
 - Entreprises : LACHAUX PAYSAGES / RAZEL BEC
 - Coût prévisionnel : 981 784,78 € HT soit **1 178 141,74 € TTC**
 - Coût total (à ce jour) : **1 169 547,98 € TTC**
 - > Coût Covid19 : 37 756 € HT, pris en charge à hauteur de 50 %, **soit 18 878 € HT**
 - > Fin des travaux en décembre 2020 et fin de la période d'entretien en décembre 2021
 - > DGD : signature en 2022

- **Valorisation des milieux (Accord cadre à bons de commandes)**
 - Entreprise : EUROVERT
 - Commandes : Ballastière, Descartes, Liaison Mont Ezard, Chemin des Roses
 - Coût total annuel 2021 : **136 609, 69 € TTC**
 - Coût total 2017-2021 : **1 161 790, 70 €**
 - > DGD : signature en 2022

- **Opération Chemin des Roses / Traversée RD252 (Délégation maîtrise d'ouvrage au Département)**
 - Entreprises : Bailleurs du Département
 - Coût total : **100 459, 62 TTC**
 - > Fin des travaux en septembre 2021



Opérations poursuivies ou engagées :

- **Opération SIAAP/VALTRANS**
 - Entreprise : VALENTIN/EURO-VERT
 - Coût total prévisionnel : 834 871, 37 € HT soit **1 001 845, 64 € TTC**
 - Durée Prévisionnelle : 18 mois
 - Coût à ce jour : **258 333, 41 € TTC**
 - > Fin des travaux en avril 2022 et fin de la période d'entretien en avril 2023

- **Signalétique**
 - Entreprise : BOSCHER SIGNALETIQUE
 - Coût total 2021 : 9 776, 72 € TTC
 - Déploiement en cours : SIAAP-VALTRANS, Plage Bleue, Parc St-Martin, Bois pédagogique

Dans le cadre de ses marchés publics de travaux, le Smer a poursuivi sa démarche pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté face à l'emploi. Ces opérations ont intégré un engagement des entreprises à consacrer 5% minimum du montant HT du marché à l'embauche de personnes considérées comme prioritaires. Ainsi en 2021, cela représente 406 heures effectuées.

Enfin, des actions d'animation du territoire et de communication ont pu être menées dans le respect des règles sanitaires encore très contraignantes :

- **Appel à projets « Animons la Tégéval »**

La crise sanitaire a fortement impacté la saison d'animations 2019/2020 qui a été prolongée jusqu'à fin décembre 2021 pour permettre le report des animations annulées. 56 animations dont 2 chantiers participatifs étaient prévues mais 10 animations, dont les 2 chantiers participatifs, ont finalement dû être définitivement annulées.

- Coût : **37 857,82 €** sur les 51 107,82 € prévus initialement

La saison 2021/2022 a débuté en septembre 2021. 55 animations dont un chantier participatif sont prévues sur la saison ; 12 animations seulement ont pu être réalisées entre septembre et décembre et ce sont ainsi 43 animations qui restent à programmer jusqu'en août 2022.

- Coût : **9 193,91 €** sur la période septembre-décembre 21 (sur un montant total de 51 107, 82€)

- **Edition 2021 du concours photos**

Le thème de l'édition 2021 du concours photos était « Photographiez votre Tégéval ! » ; il comportait un prix du jury (vote des élus et de l'équipe du SMER) et un prix du public (nombre de likes sur Facebook) ; au total 20 photos ont participé au concours avec la désignation de 6 lauréats qui ont remporté des Paris Museum Pass (pour un montant de 312 € offert par le Comité Régional du Tourisme Paris/Ile-de-France) et des bons cadeaux Explore Paris.

- Coût : **160 €**

- **Actions de communication pour l'accompagnement des travaux de la Tégéval**

En 2021, et en collaboration avec l'agence Arktik, des actions de communication ont été menées :

- Conseil stratégique et opérationnel permanent
- Relations presse : diffusion du dossier de presse et de 2 communiqués de presse, interviews téléphoniques
- Réalisation de capsules vidéo thématiques
- Réalisation de l'affiche pour la saison d'animations par déclinaison de l'affiche générique
- Réalisation d'une carte de vœux
- Animation de la page Facebook
 - ⇒ Données chiffrées :
 - . 1290 abonnés soit 196 abonnés supplémentaires en un an
 - . 44 821 Utilisateurs atteints (nombre de personnes qui ont vu votre contenu au moins une fois) contre 41 027 en 2020
 - . 35 544 interactions (contre 24 933 en 2020)

- Coût : **24 870 €**



B. RÉALISATIONS 2021
 1. SECTION D'INVESTISSEMENT
 A) RECETTES

	BP20+DM N°1	Perçues	%
Chapitre 922 : Dotations et participations			
Chapitre 001 - Excédent reporté n-1	1 485 519,94 €	1 485 519,94 €	100,00%
Article 10222 - FCTVA	460 000,00 €	462 134,00 €	104,61%
Article 1312 - Subventions Région	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	100,00 %
Article 1313 - Subventions Département	0,00 €	0,00 €	
Article 1314 - Subvention Limeil-Brévannes	228 907,73 €	223 078,38 €	97,45%
Avances versées sur commande immobilisations corporelles (Convention ville de Valenton-Réaménagement rue du 11 novembre)	349 704,54 €	*	*
Subvention d'équipement- communes et structures intercommunales	91 298,79 €	91 298,79 €	100,00%
Subvention d'équipement- état et établissement nationaux	215 899,99 €	215 899,99 €	100,00%
Chapitre 926 : Transfert entre sections			
Article 28051 - Concessions et droits assimilés (amortissement)	1 315,44 €	1 315,44 €	100,00%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 147 126,49 €	2 793 726,60 €	88,77%

*La différence observée entre les recettes prévues et perçues s'explique par la non régularisation comptable de l'avance versée à la Ville de Valenton pour la réalisation des travaux de la rue du 11 Novembre pour un montant de 349 704, 54 € (cette régularisation n'est donc pas non plus non réalisée en dépense).



La Décision modificative n°1 du 4 juin 2021 a permis de ne pas appeler la participation départementale 2021, soit 1 200 000 €, mais a maintenu la participation régionale 2021 qui avait déjà été versée au SMER, soit 1 800 000 €.

L'historique des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AP	Région Ile de France	19 764 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
CP	Région Ile de France	17 264 200	63%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AP	Département 94	13 227 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CP	Département 94	10 242 800	37%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0

La clé de répartition à 60%-40% n'est ainsi pas respectée en CP et devra être régularisée sur les prochains budgets en appelant en priorité une participation du Département.



B) DÉPENSES

DEPENSES	BP 2021+DM N°1	Mandaté 2021	% réalisation (mandaté)	Engagé 2021	% réalisation (engagé et mandaté)
Chapitre 907 - Environnement					
Article 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 509 987,57 €	1 400 830,17 €	55,81%	850 921,40 €	89,71%
Chapitre 900 - Services généraux					
Article 2051 - Concessions et droits similaires	3 803,28 €	1 933,20 €	50,83%		50,83%
Chapitre 922 - Transfert entre sections					
Article 1314 - Subvention communes et structures intercommunales	91 298,79 €	91 298,79 €	100,00%		100,00%
Article 1311-Subvention état et établissements nationaux	215 899,99 €	215 899,99 €	100,00%		100,00%
Chapitre 926 - Transfert entre sections					
Article 2051 - Concessions et droits similaires (amortissement)	1 315,44 €	1 315,44 €	100,00%		100,00%
Total Dépenses d'investissements	2 822 305,07 €	1 711 277,59 €	60,63%	850 921,40 €	90,78%

Les mandats et engagements représentent ainsi 90,78 % du budget de l'année.

L'important montant engagé correspond aux travaux et aux études en cours dont l'opération SIAAP-VALTRANS dont les travaux s'achèveront en avril 2022.

Synthèse :

	Montant
Recettes d'investissement	2 793 726,60 €
Dépenses d'investissement	1 711 277,59 €
Résultat d'investissement 2021	1 082 449,01 €
Excédent N-1	1 485 519,94 €
Résultat cumulé d'investissement	2 567 968,95 €



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

FONCTIONNEMENT	BP2021	Perçues	%
Chapitre 002 - Excédent reporté n-1	70 891,71 €	70 891,71 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Région	21 000,00 €	21 000,00 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Département	14 000,00 €	14 000,00 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Commune	0,00 €	6 885,00 €	
Dédits et pénalités perçues	0,00 €	2 700,00 €	
Transfert entre sections Concessions et droits assimilés (amortissement)	1 315,44 €	1 315,44 €	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	107 207,15 €	116 792,15 €	108,94%
RECETTES REELLES	36 315,44 €	45 900,44 €	126,39%

DÉPENSES

Montant du BP :	107 207,15 €
Montant réalisé :	40 945,91 €
Transfert entre sections :	1 315,44 €
Total dépenses 2021 :	42 261,35 €
Excédent de fonctionnement 2021 :	3 639,09 €
Excédent 2020	70 891,71 €
Excédent cumulé	74 530,80 €

L'important volume de l'excédent s'explique par :

- Un titre de recette de 19 500 € correspondant aux pénalités dans le cadre du marché subséquent N°7 pour lesquelles un contentieux suspend le versement de la pénalité.
- L'annulation ou le décalage des actions du plan de communication à cause de la crise Covid
 - report d'un grand nombre d'animations,
 - annulation de tout l'évènementiel.
- La perception de recettes non inscrites au budget :
 - Les pénalités liées au marché signalétique,
 - Le remboursement de la taxe d'aménagement par la Ville de Limeil-Brévannes suite aux travaux de la rue St John Perse.



C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) RECETTES / DEPENSES

Le montant prévisionnel des recettes et des dépenses d'investissement attendues pour l'exercice 2022 est réparti de la manière suivante :

DEPENSES	Imp.	Montant	RECETTES	Imp.	Montant
Chapitre 907 - Environnement			Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté		
3.1 - Traversée rue Cavaillès	2317	50 000,00 €	Résultat cumulé d'investissement	001	2 567 968,95 €
2.1 & 2.3 - Coteau de Limeil phase 1	2317	500 000,00 €	Chapitre 922 - Dotations et participations		
3-3 - Chemin des Roses	2317	1 300 000,00 €	Subvention d'investissement Région	1312	0,00 €
Tout le Prif (valorisation, signalétique etc.)	2317	237 047,55 €	Subvention d'investissement Département 94	1313	0,00 €
Opérations engagées dont les prestations seront réalisées en 2022 (SIAAP/VALTRANS)	2317	850 921,40 €	FCTVA	110222	370 000,00 €
			Chapitre 926 - Transfert entre sections		
Chapitre 926 - Transfert entre sections			Concessions et droits similaires	28051	
Concessions et droits similaires (Région)	13912				
Concessions et droits similaires (CD 94)	13913				
TOTAL		2 937 968,95 €			2 937 968,95 €

Le résultat cumulé d'investissement comprend la subvention régionale 2021, versée par anticipation avant la mise en œuvre de la DM1, soit 1 800 000 €

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022, il est proposé de poursuivre les travaux d'aménagement afin de réaliser la continuité physique de la partie urbaine du parcours en 2022 et la continuité globale en 2023.

Poursuivre les travaux d'aménagement engagés en 2021 et retardé par la situation sanitaire :

- SSIAP-VALTRANS à Valenton
> Financé par les RAR 2021

Il est par ailleurs proposé de démarrer les opérations :

- Chemin des Roses à Santeny
> Proposition d'affectation 2022 : 1 300 000 €
- Coteau de Limeil – phase 1 à Limeil-Brévannes
> Proposition d'affectation 2022 : 500 000 €
- Traversée rue Cavaillès à Villecresnes
> Proposition d'affectation 2022 : 50 000 €

Le déploiement des mobiliers de signalétique sur les secteurs aménagés ainsi que des interventions de sécurisation du foncier et de sauvegarde des milieux naturels au fur et à mesure des acquisitions sont par ailleurs programmées :

> Proposition d'affectation 2022 : 237 047,55 €

Enfin, les acquisitions foncières par l'Agence des espaces verts vont se poursuivre. Après l'enquête parcellaire réalisée en 2021, l'ordonnance d'expropriation est attendue début 2022 afin de permettre l'acquisition des parcelles qui n'ont pas pu être acquises à l'amiable.



Le bilan des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP	Région Ile de France	19 764 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0
CP	Région Ile de France	17 264 200	63%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000	0

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

		Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP	Département 94	13 227 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0
CP	Département 94	10 242 800	37%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0	0

La clé de répartition à 60%-40% n'est ainsi pas respectée en CP et devra être régularisée sur les prochains budgets en appelant en priorité une participation du Département.



2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) RECETTES / DEPENSES

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement		Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	
Mise en œuvre appels à projets (saison 2021-2022 + nouvel APP)	59 900,00 €	Excédent de fonctionnement 2021	74 530,80 €
Inauguration SIAAP-VALTRANS	14 000,00 €		
Accompagnement opérationnel, outils de communication (outils numériques, panneaux et lettres info-chantier, communiqués de presse, concours photos, etc.)	10 000,00 €	Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement	
Besoins courants (assurance, dématérialisation, maintenance site internet, etc.)	6 130,80 €	Participation Région IDF	21 000,00 €
Annulation titre pénalités MS7	19 500,00 €	Participation Département 94	14 000,00 €
TOTAL	109 530,80 €		109 530,80 €

Les dépenses prévisionnelles supporteront essentiellement les dépenses liées au plan d'animation et de communication. Il s'agit d'accompagner les différents aménagements et actions inscrits au budget 2022.

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

- **Financement des associations lauréates de l'appel à projets « Animons la Tégéval ! » pour la saison 2021/2022 (janvier à août 2022)**
 > Proposition d'affectation 2022 : 34 900 €
- **Financement des associations du prochain appel à projets « Animons la Tégéval ! » pour la période septembre/décembre 2022**
 > Proposition d'affectation 2021 : 25 000 €
- **Événementiel : Fête de la Tégéval et inauguration SIAAP/VALTRANS**
 > Proposition d'affectation 2022 : 14 000 €
- **Accompagnement stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre des outils de communication (outils numériques, newsletters, lettres et panneaux de chantier, concours photo, supports divers)**
 > Proposition d'affectation 2022 : 10 000 €
- **Besoins courants : assurances, dématérialisation, maintenance et hébergement site internet etc.**
 > Proposition d'affectation 2021 : 6 130, 80 €
- **Annulation Titre de recette pénalités MS7 Liaison Paris-Bastille (neutralisation dans l'attente du jugement)**
 > Proposition d'affectation 2021 : 19 500 €

Il sera proposé de ne pas appeler la totalité des participations de la Région et du Département avant la décision du comité syndical concernant le nouvel appel à projets « Animons la Tégéval ! » pour une nouvelle saison d'animations entre septembre 2022 et août 2023, dont les modalités restent à définir.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.



PROJET DE DELIBERATION N° 2022-09-09/03 DU 9 FEVRIER 2022 RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2022

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2021-01-28/01 du 28 janvier 2021, approuvant le budget primitif de l'année 2021,
- VU** la délibération n° 2021-04-06/04 du 04 juin 2021, approuvant la décision modificative au budget primitif de l'année 2021,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE

II. DELEGATION DONNEE A LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS



II. DELEGATION DONNEE A LA PRESIDENTE EN MATIERES DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRE ET AVENANTS

Par délibération n° 2021-11-09/03 du 9 novembre 2021, le Comité syndical a délégué à sa Présidente la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement :

- Des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le 09 décembre 2021, la Commission européenne a publié au Journal officiel de l'Union européenne les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics applicables au 1er janvier 2022, pour deux ans :

- passage de 214.000 à 215.000 € HT pour les marchés de fournitures et services des collectivités ;
- passage de 5.350.000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux.

Le Smer la Tégéval s'étant dotée d'un seuil interne de 1 000.000 € HT pour les marchés de travaux, cette modification des seuils n'impactera que les marchés de fournitures et services.

Il est aujourd'hui proposé au Comité syndical d'approuver la modification de la délégation consentie à la Présidente pour prendre en compte le nouveau seuil européen en matière de marchés de fournitures et de services.



**PROJET DE DELIBERATION N° 2022-09-09/02 DU 09 FEVRIER 2022 RELATIVE A LA
DÉLÉGATION DONNÉE A LA PRÉSIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORD-
CADRES ET MODIFICATION DE CONTRATS**

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** le Code de la commande publique
- VU** les règlements délégués 2019/1828, 2019/1829, 2019/1830 de la commission modifiant des directives du parlement européen et du conseil en ce qui concerne les seuils pour les marchés
- VU** le rapport présenté par Mme Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval.

DELIBERE

- Article 1 : La Présidente du SMER la Tégéval est chargée, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
- Des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 215 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou inférieur à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Article 2 : La Présidente du SMER rendra compte au comité syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 093-200017010-20220209-2022020901-DE

**III. AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER LE MARCHE
« TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE LA COULEE VERTE LA
TEGEVAL : OPERATION CHEMIN DES ROSES A MANDRES LES ROSES ET
SANTENY »**



III. AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE SIGNER LE MARCHÉ « TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DE LA COULEE VERTE LA TEGEVAL : OPERATION CHEMIN DES ROSES A MANDRES LES ROSES ET SANTENY »

Le marché a pour objet l'aménagement du tronçon de la Tégéval dit du « Chemin des Roses », situé sur les communes de Mandres-les-Roses et Santeny, entre l'ancienne gare de Mandres-les-Roses et l'ENS du Chemin des Roses situé en Seine-et-Marne.

Les travaux consistent en la création d'une liaison douce sur environ 1.9 km pour une emprise globale d'environ 2,4 ha avec réalisation d'une piste piéton/cycles de largeur 3 m, ainsi que des aménagements paysagers accompagnant le tracé.

Avec notamment des travaux de démolition, abattages et débroussaillage, de terrassements, de structure et revêtement de voirie, d'assainissement, de fourniture et pose d'ouvrages, mobilier et clôtures, de plantations et entretien de végétaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 36 mois en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Le marché est estimé à 1 500 000 € HT.

Le dossier de consultation a été publié le 14 décembre 2021 sur la plateforme de dématérialisation Maximilien ainsi qu'au BOAMP.

La remise des offres a été fixée au 17 janvier 2021, 12h00

7 offres ont été reçues.

Au vu du Rapport d'analyse des offres (RAO) ci-joint et des conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 9 février 2022 à 14h30, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse est :

- *Nom à préciser à l'issue de la CAO*

La dépense est inscrite au chapitre 907, article 2317 du budget d'investissement du SMER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2022-02-09/01 DU 9 FÉVRIER 2022 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE A LA PRÉSIDENTE DE SIGNER LE MARCHÉ « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA COULÉE VERTE LA TEGÉVAL : OPERATION CHEMIN DES ROSES A MANDRES LES ROSES ET SANTENY »

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,
- VU** Le code de la commande publique,
- VU** la décision de la commission d'appel d'offres du 9 février 2022,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Autorise la Présidente du SMER la Tégéval à signer l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'aménagements paysagers de la coulée verte la Tégéval : opération chemins des Roses à Mandres-Les-Roses et Santeny, pour une durée de 36 mois et sur la base d'un DQE d'un montant de XYZ € HT.

Article 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est attribué à :

NOM ENTREPRISE

Article 3 : Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du SMER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :

